

Observatoire de la Démographie

Données 2013
Publication 2014



1	INTRODUCTION	5
1.1	CONTEXTE DE REALISATION ET SPECIFICITES	5
1.2	CHIFFRES CLES ET EVENEMENTS MARQUANTS 2013	7
2	EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION	9
2.1	EVOLUTION DE LA POPULATION PAR AGE	9
2.1.1	<i>Evolution du nombre de Monégasques depuis 1951 avec proportion hommes/femmes et sex ratio</i>	9
2.1.2	<i>Âge moyen et âge médian 2013</i>	11
2.1.3	<i>Pyramide des âges 2013</i>	11
2.2	POPULATION PAR PAYS DE RESIDENCE ET DE NAISSANCE	12
2.2.1	<i>Population par pays de résidence</i>	12
2.2.2	<i>Population par pays de naissance</i>	12
2.3	POPULATION ET SITUATION FAMILIALE	13
2.3.1	<i>Population par situation familiale</i>	13
2.3.2	<i>Population par situation familiale et par âge</i>	13
3	NAISSANCES ET FECONDITE	14
3.1	NAISSANCES	14
3.1.1	<i>Naissances depuis 1951 avec taux de natalité et sex ratio à la naissance</i>	14
3.1.2	<i>Saisonnalité des naissances depuis 50 ans</i>	14
3.2	ÂGE MOYEN DES PARENTS A LA NAISSANCE	15
3.2.1	<i>Âge moyen de la mère au 1^{er} enfant et âge moyen de la mère à la naissance</i>	15
3.2.2	<i>Âge moyen du père au 1^{er} enfant et âge moyen du père à la naissance</i>	16
3.3	FECONDITE	17
3.3.1	<i>Indice synthétique de fécondité (ISF) et Taux de fécondité général</i>	17
3.3.2	<i>Taux de fécondité général par tranche d'âge</i>	17
4	DECES ET ESPERANCE DE VIE	18
4.1	DECES	18
4.1.1	<i>Décès depuis 1951 avec taux de mortalité</i>	18
4.1.2	<i>Saisonnalité des décès depuis 50 ans</i>	19
4.2	ESPERANCE DE VIE ET AGE MOYEN AU DECES	20
4.2.1	<i>Espérance de vie 2011-2013 par tranche d'âge</i>	20
4.2.2	<i>Espérance de vie à la naissance depuis 2000</i>	21
4.2.3	<i>Âge moyen au décès par année depuis 1950</i>	22
5	MARIAGES ET DIVORCES	23
5.1	MARIAGES	23
5.1.1	<i>Nombre de mariages par année et taux de nuptialité</i>	23
5.1.2	<i>Mariage selon la nationalité des époux au moment du mariage</i>	24
5.1.3	<i>Mariage selon le pays de célébration</i>	24
5.1.4	<i>Saisonnalité des mariages depuis 50 ans</i>	24
5.1.5	<i>Âge moyen des célibataires au mariage - estimation</i>	25
5.2	DIVORCES	26
5.2.1	<i>Nombre de divorces et taux brut de divorce</i>	26
5.2.2	<i>Taux de divorce par durée du mariage</i>	27
5.2.3	<i>Taux de divorce cumulés par durée du mariage</i>	28
6	POPULATION ET MODE D'OBTENTION DE LA NATIONALITE	29
6.1	POPULATION PAR MODE D'OBTENTION DE LA NATIONALITE	29
6.2	POPULATION PAR MODE D'OBTENTION DE LA NATIONALITE ET PAR AGE	29
6.3	OBTENTIONS DE LA NATIONALITE PAR ANNEE	30
6.4	ACQUISITION DE LA NATIONALITE PAR LA LOI N°1.387	31
7	COMPARAISON INTERNATIONALE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES	33
8	DEFINITIONS	34

1 Introduction

1.1 Contexte de réalisation et spécificités

L'Observatoire de la Démographie est issu de la collaboration, mise en place dans le courant de l'année 2012, entre l'IMSEE, le Service de l'Etat Civil-Nationalité et le Service Informatique de la Mairie.

Cette étude a pour but de présenter, à travers différents indicateurs traditionnellement utilisés dans ce domaine, un bilan démographique de la population de nationalité monégasque.

Le champ étudié concerne uniquement la population de **nationalité monégasque** (excluant ainsi la population des résidents étrangers). Toutes les données sont arrêtées au 31 décembre 2013. Sauf mention contraire, l'historique des données exploitées remonte à l'année 1950.

Spécificités – Informations utiles à la compréhension et l'interprétation des données

- la Principauté de Monaco connaît cinq statuts matrimoniaux : célibataire, marié, divorcé, séparé et veuf. Le pacte civil de solidarité (PACS) français n'a pas d'équivalent en droit interne ;
- l'ensemble de la population de nationalité monégasque est connu, résidente ou non. C'est cette population totale qui est ici étudiée ;
- les évolutions législatives en matière de transmission et d'acquisition de la nationalité monégasque, compte tenu de la taille de la population, ont un effet visible sur les principales données démographiques annuelles. Les années consécutives à une modification de Loi ne sont donc pas représentatives d'une tendance et sont à interpréter avec précaution ;
- la petite taille de la population monégasque rend certains indicateurs volatils d'une année sur l'autre. L'observation d'une série sur plusieurs années est donc recommandée ;
- des différences minimales peuvent apparaître entre deux éditions de l'Observatoire de la Démographie, concernant une donnée annuelle. Elles proviennent d'événements de vie (naissance, mariage, divorce, décès) qui ont eu lieu hors de la Principauté et dont la transcription à l'Etat Civil monégasque a été postérieure à la réalisation de l'observatoire annuel. Les données présentées dans chaque édition sont celles les plus à jour au moment de la réalisation et se substituent à celles de l'année précédente.

Toutes les statistiques de cet observatoire sont déclinées par genre.

1.2 Chiffres clés et événements marquants 2013

Au 31 décembre 2013, la population de nationalité monégasque s'établit à **8 837 personnes**, soit une évolution de **1,9%** par rapport à l'année précédente. Elle est composée à **55,8%** de femmes et à **44,2%** d'hommes. La part de ces derniers augmente régulièrement depuis plusieurs décennies et tendant à un rééquilibrage homme/femme.

23,1% de la population a moins de 20 ans et **18,0%** plus de 70 ans.

L'année 2013 a été marquée par une natalité particulièrement dynamique avec un record de naissances (**112**) et un taux de natalité de **12,7‰**. L'Indice Synthétique de Fécondité, à **2,5 enfants par femme** en 2013, illustre cette dynamique. Il est supérieur à 2 depuis 10 ans.

2013 a enregistré moins de décès que 2012 parmi les Monégasques (**72**). Le solde naturel des Monégasques est positif (+ **40**).

L'âge moyen des parents à la naissance de leur premier enfant confirme en 2013 qu'il se situe désormais durablement au dessus de 30 ans, et qu'il est en ce sens en phase avec les évolutions sociologiques observées dans les pays voisins (**30,7 ans** pour les femmes et **31,9 ans** pour les hommes).

L'espérance de vie à la naissance en 2011-2013 est de **84,7 ans**, toujours supérieure pour les femmes (**87,2 ans**) que pour les hommes (**82,3 ans**), bien que l'écart ait tendance à se contracter depuis de nombreuses années sous l'effet d'une croissance plus rapide de l'espérance de vie des hommes.

71 mariages, concernant au moins une personne de nationalité monégasque, ont eu lieu en 2013 et à près de 90% en Principauté. L'âge moyen des époux au premier mariage augmente régulièrement depuis des décennies. Il s'élève à **30,9 ans** pour les femmes et **32,2 ans** pour les hommes en 2013.

Le nombre de divorces en 2013 n'est pas encore définitivement connu, compte tenu des délais de connaissance de ces événements par le Service de l'Etat Civil-Nationalité. Ces délais sont inhérents aux procédures légales.

En 2012, le taux brut de divorce était de **5‰**.

Parmi les nouveaux monégasques, 51% le sont par filiation, 25% par mariage et 24% par Ordonnance Souveraine de naturalisation.

2 Evolution et structure de la population

2.1 Evolution de la population par âge

2.1.1 Evolution du nombre de Monégasques depuis 1951 avec proportion hommes/femmes et sex ratio¹

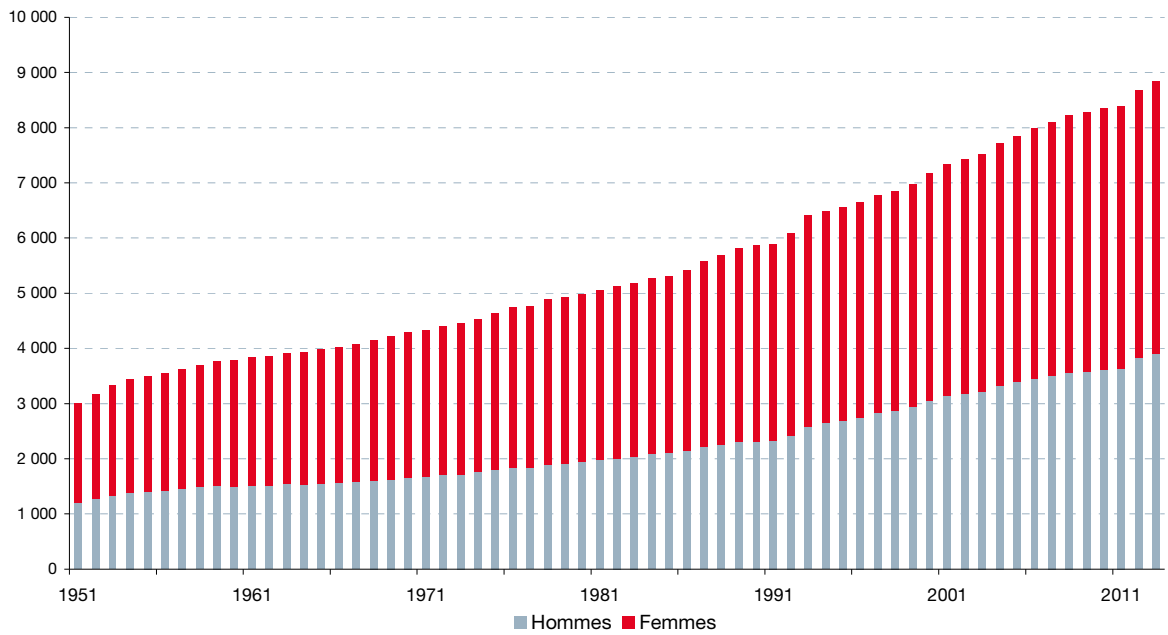
Année	Ensemble	Evolution annuelle	Hommes	%	Femmes	%	Sex ratio
1951	3 004	-	1 197	39,8%	1 807	60,2%	66,2
1960	3 787	0,6%	1 498	39,6%	2 289	60,4%	65,4
1970	4 289	1,8%	1 656	38,6%	2 633	61,4%	62,9
1980	4 974	0,9%	1 941	39,0%	3 033	61,0%	64,0
1990	5 863	0,9%	2 310	39,4%	3 553	60,6%	65,0
1991	5 879	0,3%	2 319	39,4%	3 560	60,6%	65,1
1992	6 090	3,6%	2 415	39,7%	3 675	60,3%	65,7
1993	6 408	5,2%	2 577	40,2%	3 831	59,8%	67,3
1994	6 487	1,2%	2 645	40,8%	3 842	59,2%	68,8
1995	6 555	1,0%	2 685	41,0%	3 870	59,0%	69,4
1996	6 644	1,4%	2 743	41,3%	3 901	58,7%	70,3
1997	6 766	1,8%	2 831	41,8%	3 935	58,2%	71,9
1998	6 835	1,0%	2 862	41,9%	3 973	58,1%	72,0
1999	6 984	2,2%	2 949	42,2%	4 035	57,8%	73,1
2000	7 175	2,7%	3 051	42,5%	4 124	57,5%	74,0
2001	7 334	2,2%	3 135	42,7%	4 199	57,3%	74,7
2002	7 424	1,2%	3 171	42,7%	4 253	57,3%	74,6
2003	7 512	1,2%	3 217	42,8%	4 295	57,2%	74,9
2004	7 716	2,7%	3 318	43,0%	4 398	57,0%	75,4
2005	7 842	1,6%	3 383	43,1%	4 459	56,9%	75,9
2006	7 994	1,9%	3 452	43,2%	4 542	56,8%	76,0
2007	8 103	1,4%	3 499	43,2%	4 604	56,8%	76,0
2008	8 212	1,3%	3 552	43,3%	4 660	56,7%	76,2
2009	8 280	0,8%	3 570	43,1%	4 710	56,9%	75,8
2010	8 346	0,8%	3 606	43,2%	4 740	56,8%	76,1
2011	8 389	0,5%	3 622	43,2%	4 767	56,8%	76,0
2012	8 675	3,4%	3 823	44,1%	4 852	55,9%	78,8
2013	8 837	1,9%	3 908	44,2%	4 929	55,8%	79,3

Au 31 décembre 2013, le nombre de Monégasques est de **8 837**. La population progresse de **1,9%** par rapport à 2012.

L'évolution du nombre de Monégasques a été influencée ces dernières années par la modification de l'environnement législatif en matière d'acquisition de la nationalité. Ainsi, on observe que durant les trois années précédant le changement de Loi (2009-2011) la population monégasque a augmenté à un rythme plus faible que celui de la décennie précédente, sous l'effet du faible nombre de naturalisations par Ordonnance Souveraine dans l'attente des effets du nouveau cadre légal.

Après une année 2012 marquée par une forte augmentation de la population monégasque liée à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation (décembre 2011), l'année 2013 retrouve un rythme de croissance conforme à la précédente période de stabilité législative en la matière (1994-2008).

¹ Voir définition : sex ratio



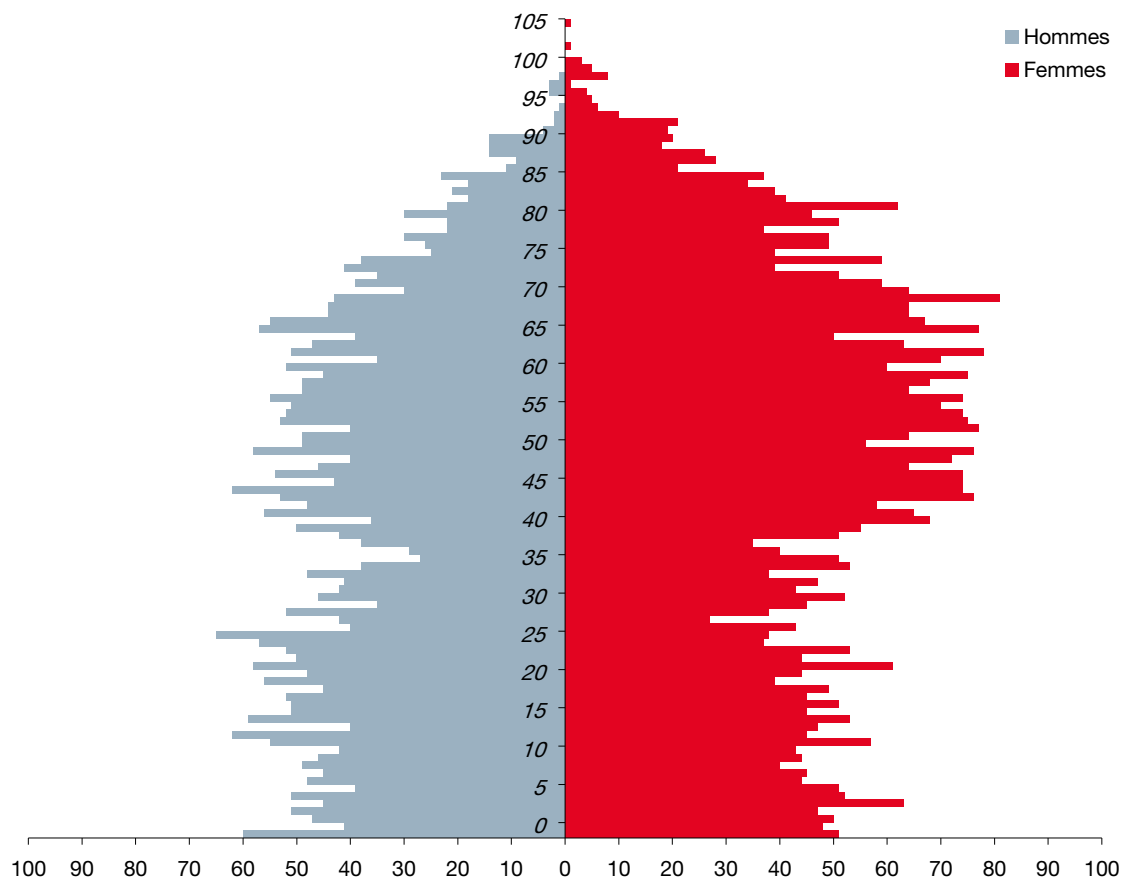
Sur une longue période, hormis les années d'un changement de législation (1952, 1992 et 2011) la croissance est régulière.

Les femmes restent majoritaires (**55,8%**) mais la proportion d'hommes augmente régulièrement pour se situer aujourd'hui à son plus haut niveau historique.

2.1.2 Âge moyen¹ et âge médian² 2013

	Ensemble	Hommes	Femmes
âge moyen	43,9	40,7	46,5
âge médian	44,9	40,5	48,1

2.1.3 Pyramide des âges 2013



Les variations visibles graphiquement entre deux âges proches se justifient en raison de la faiblesse des effectifs

La pyramide des âges des Monégasques a une forme atypique qui s'explique par un nombre important « d'entrées » aux alentours de 40 ans. Il s'agit des obtentions de la nationalité par mariage. Elles concernent principalement des femmes, aux alentours des 35 ans. Ceci explique en partie la plus forte part de femmes dans la population monégasque. Le changement en 2011 de législation en matière d'acquisition de la nationalité va contribuer à rendre statistiquement plus homogène les acquisitions de nationalité par mariage quel que soit le sexe ; elles se produiront cependant plus tard, vers 40 ans.

En dessous de 25 ans, les effectifs sont stables, à près de 100 individus en moyenne par âge, avec une proportion équilibrée entre les hommes et les femmes.

L'âge moyen et l'âge médian sont significativement plus élevés chez les femmes (respectivement +5,8 et +7,6 ans) que chez les hommes.

17,7% de la population est âgée de 15 ans ou moins et la part des 65 ans ou plus est de **24,4%**.

¹ Voir définition : âge moyen

² Voir définition : âge médian

2.2 Population par pays de résidence et de naissance

2.2.1 Population par pays de résidence¹

Pays de résidence	Ensemble	Hommes	Femmes
Principauté de Monaco	94,6%	94,3%	95,0%
France	4,3%	4,5%	4,1%
Suisse	0,3%	0,3%	0,2%
Italie	0,2%	0,2%	0,2%
États-Unis d'Amérique	0,2%	0,2%	0,1%
Autres pays	0,4%	0,5%	0,3%

Les Monégasques résident en très grande majorité en Principauté, à **94,6%**. Les Monégasques vivant à l'étranger résident principalement en France.

2.2.2 Population par pays de naissance

Pays de naissance	Valeur			%		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Principauté de Monaco	5 610	2 734	2 876	63,5%	70,0%	58,3%
France	2 348	881	1 467	26,6%	22,5%	29,8%
Italie	224	83	141	2,5%	2,1%	2,9%
États-Unis d'Amérique	69	34	35	0,8%	0,9%	0,7%
Algérie	46	15	31	0,5%	0,4%	0,6%
Suisse	42	24	18	0,5%	0,6%	0,4%
Belgique	39	12	27	0,4%	0,3%	0,5%
Maroc	38	9	29	0,4%	0,2%	0,6%
Royaume-Uni	37	11	26	0,4%	0,3%	0,5%
Allemagne	34	13	21	0,4%	0,3%	0,4%
Espagne	28	7	21	0,3%	0,2%	0,4%
Égypte	20	9	11	0,2%	0,2%	0,2%
Tunisie	17	6	11	0,2%	0,2%	0,2%
Liban	16	5	11	0,2%	0,1%	0,2%
Brésil	15	4	11	0,2%	0,1%	0,2%
Autres	254	61	193	2,9%	1,6%	3,9%
Total	8 837	3 908	4 929	100%	100%	100%

63,5% des Monégasques sont nés à Monaco, ce qui représente 70,0% d'hommes contre 58,3% de femmes.

655 Monégasques sont nés dans un pays autre que Monaco, la France ou l'Italie.

¹ Voir définition : pays de résidence

2.3 Population et situation familiale

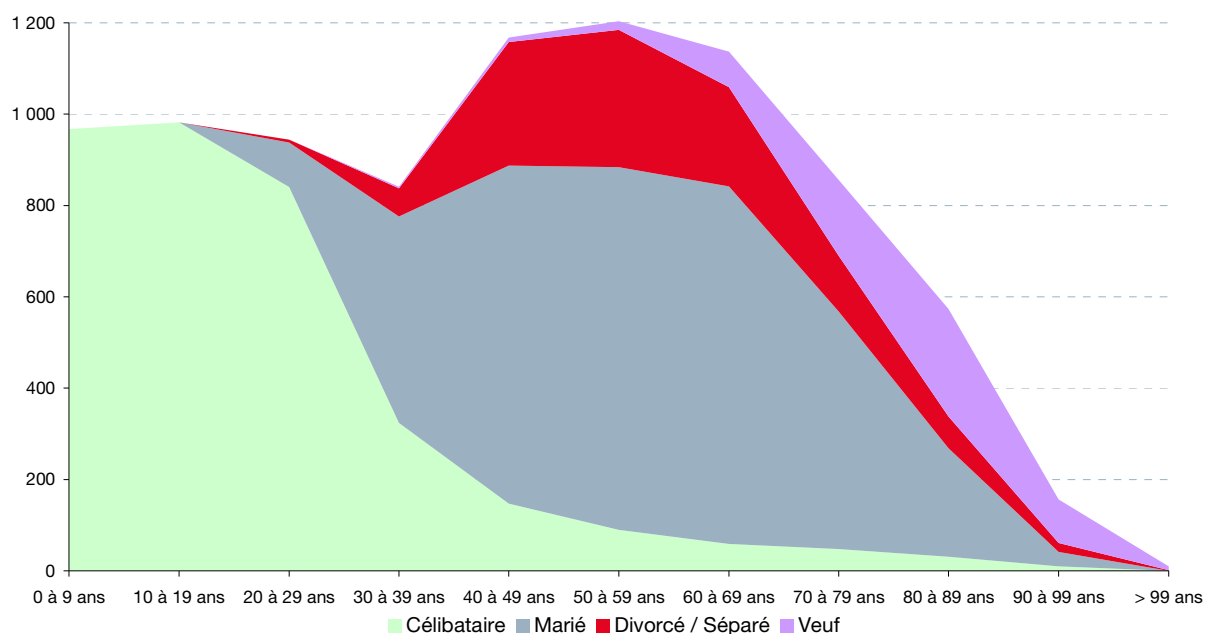
2.3.1 Population par situation familiale¹

Situation familiale	Valeur			%		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Marié	3 656	1 720	1 936	41,4%	44,0%	39,3%
Célibataire	3 498	1 799	1 699	39,6%	46,0%	34,5%
Divorcé	1 052	304	748	11,9%	7,8%	15,2%
Veuf	614	77	537	6,9%	2,0%	10,9%
Séparé	17	8	9	0,2%	0,2%	0,2%
Total	8 837	3 908	4 929	100%	100%	100%

2.3.2 Population par situation familiale et par âge

Âge	Situation familiale											
	Célibataire			Marié			Divorcé / Séparé			Veuf		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
0 à 9 ans	967	476	491	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 à 19 ans	982	503	479	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 à 29 ans	840	475	365	98	42	56	6	3	3	0	0	0
30 à 39 ans	324	176	148	452	191	261	62	19	43	3	0	3
40 à 49 ans	147	73	74	740	330	410	271	85	186	10	0	10
50 à 59 ans	90	42	48	794	360	434	300	100	200	19	3	16
60 à 69 ans	59	21	38	783	374	409	217	63	154	78	11	67
70 à 79 ans	48	22	26	520	258	262	122	27	95	166	22	144
80 à 89 ans	31	6	25	238	140	98	69	12	57	235	30	205
90 à 99 ans	10	5	5	31	25	6	20	3	17	95	11	84
> 99 ans	0	0	0	0	0	0	2	0	2	8	0	8
Total	3 498	1 799	1 699	3 656	1 720	1 936	1 069	312	757	614	77	537

Lecture : Parmi les Monégasques de 30-39 ans, 324 sont célibataires, 452 sont mariés, 62 divorcés ou séparés et 3 veufs.



41,4% des Monégasques sont mariés (44,0% des hommes et 39,3% des femmes) et **39,6%** sont célibataires (46,0% des hommes et 34,5% des femmes).

Le nombre de divorcés / séparés est le plus élevé dans la tranche des 50 à 59 ans (100 hommes et 200 femmes). La situation familiale « marié » est la plus représentée entre 30-39 ans et 80-89 ans.

¹ Voir définition : situation familiale

3 Naissances et fécondité

3.1 Naissances

3.1.1 Naissances¹ depuis 1951 avec taux de natalité² et sex ratio à la naissance³

Année	Ensemble	Garçons	Filles	Sex ratio à la naissance	Taux de natalité
1951	20	10	10	100,0	6,7‰
1960	36	12	24	50,0	9,5‰
1970	42	25	17	147,1	9,8‰
1980	52	29	23	126,1	10,5‰
1990	82	44	38	115,8	14,0‰
1991	105	50	55	90,9	17,9‰
1992	77	40	37	108,1	12,6‰
1993	80	49	31	158,1	12,5‰
1994	82	39	43	90,7	12,6‰
1995	82	44	38	115,8	12,5‰
1996	96	48	48	100,0	14,4‰
1997	84	47	37	127,0	12,4‰
1998	101	54	47	114,9	14,8‰
1999	83	39	44	88,6	11,9‰
2000	104	60	44	136,4	14,5‰
2001	108	51	57	89,5	14,7‰
2002	82	39	43	90,7	11,0‰
2003	89	45	44	102,3	11,8‰
2004	86	47	39	120,5	11,1‰
2005	88	44	44	100,0	11,2‰
2006	88	47	41	114,6	11,0‰
2007	89	39	50	78,0	11,0‰
2008	101	50	51	98,0	12,3‰
2009	107	45	62	72,6	12,9‰
2010	99	51	48	106,3	11,9‰
2011	96	47	49	95,9	11,4‰
2012	89	41	48	85,4	10,3‰
2013	112	61	51	119,6	12,7‰

112 naissances ont eu lieu en 2013, 23 de plus que l'année passée. Il s'agit du plus grand nombre jamais observé. Le taux de natalité s'établit à **12,7‰**.

Depuis le début des années 1990, le nombre de naissances est assez stable avec **93 naissances** par an en moyenne.

Le sex ratio à la naissance s'établit à **106,4** pour l'ensemble des naissances depuis 1951.

3.1.2 Saisonnalité des naissances depuis 50 ans

Mois de naissance	Années de naissance										Total
	1964-1968	1969-1973	1974-1978	1979-1983	1984-1988	1989-1993	1994-1998	1999-2003	2004-2008	2009-2013	
janvier	9,6%	7,4%	6,7%	11,0%	10,2%	7,5%	6,9%	9,1%	7,6%	6,8%	8,1%
février	8,0%	6,5%	4,8%	8,2%	7,4%	8,9%	5,4%	6,9%	9,0%	7,2%	7,3%
mars	13,3%	11,5%	10,6%	8,6%	8,6%	7,5%	9,0%	9,5%	7,1%	9,9%	9,2%
avril	9,0%	9,7%	7,7%	7,5%	6,5%	6,8%	8,3%	7,8%	8,5%	7,6%	7,8%
mai	6,4%	8,8%	4,8%	9,9%	10,5%	8,4%	7,1%	8,8%	9,2%	10,1%	8,7%
juin	9,0%	7,4%	10,6%	7,2%	8,6%	8,7%	8,3%	7,2%	7,6%	7,8%	8,1%
juillet	8,0%	10,6%	12,5%	6,8%	9,6%	8,4%	11,1%	7,4%	9,9%	10,1%	9,4%
août	3,7%	6,9%	8,7%	10,6%	8,6%	7,8%	5,9%	10,5%	6,9%	7,8%	7,9%
septembre	6,4%	8,8%	11,1%	8,9%	5,9%	8,4%	8,7%	7,6%	7,1%	8,0%	8,0%
octobre	6,4%	6,0%	6,7%	8,9%	8,3%	10,5%	9,5%	8,6%	9,4%	8,5%	8,6%
novembre	11,7%	5,1%	8,7%	5,1%	9,3%	8,2%	10,6%	7,6%	9,7%	8,9%	8,6%
décembre	8,5%	11,5%	7,2%	7,2%	6,5%	8,7%	9,2%	9,1%	8,0%	7,2%	8,3%

Lecture : Entre 2009 et 2013, 9,9% des naissances ont eu lieu en mars. Sur 50 ans, 7,8% des naissances ont eu lieu en avril.

La saisonnalité des naissances est faible, aucun mois ne se distingue réellement par rapport à un autre.

¹ Voir définition : naissance

² Voir définition : taux de natalité

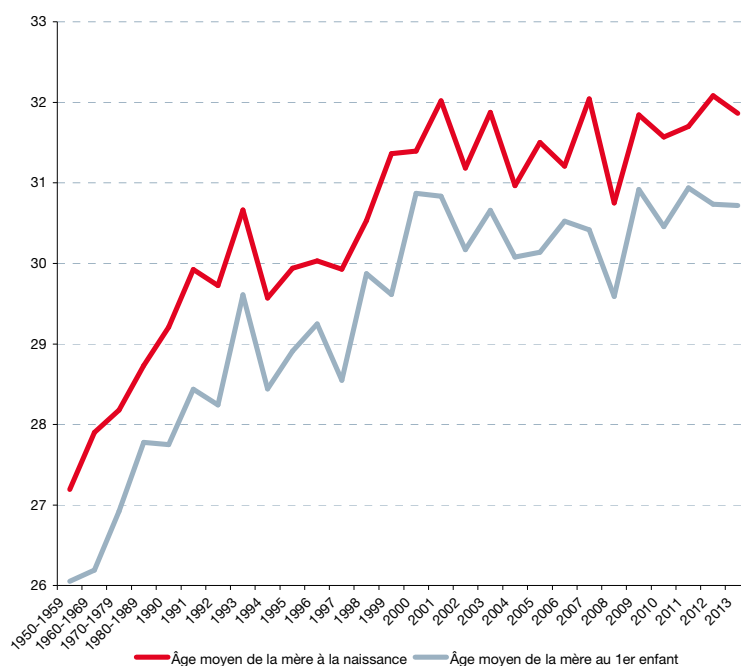
³ Voir définition : sex ratio

3.2 Âge moyen des parents à la naissance

3.2.1 Âge moyen de la mère au 1^{er} enfant et âge moyen de la mère à la naissance

Il s'agit en réalité de l'âge moyen de la mère au premier enfant de nationalité monégasque, ce qui peut amener à ce que cet âge moyen soit légèrement surévalué.

Année	Âge moyen de la mère à la naissance	Âge moyen de la mère au 1 ^{er} enfant
1950-1959	27,2	26,1
1960-1969	27,9	26,2
1970-1979	28,2	26,9
1980-1989	28,7	27,8
1990	29,2	27,8
1991	29,9	28,4
1992	29,7	28,2
1993	30,7	29,6
1994	29,6	28,4
1995	29,9	28,9
1996	30,0	29,3
1997	29,9	28,5
1998	30,5	29,9
1999	31,4	29,6
2000	31,4	30,9
2001	32,0	30,8
2002	31,2	30,2
2003	31,9	30,7
2004	31,0	30,1
2005	31,5	30,1
2006	31,2	30,5
2007	32,0	30,4
2008	30,8	29,6
2009	31,8	30,9
2010	31,6	30,5
2011	31,7	30,9
2012	32,1	30,7
2013	31,9	30,7

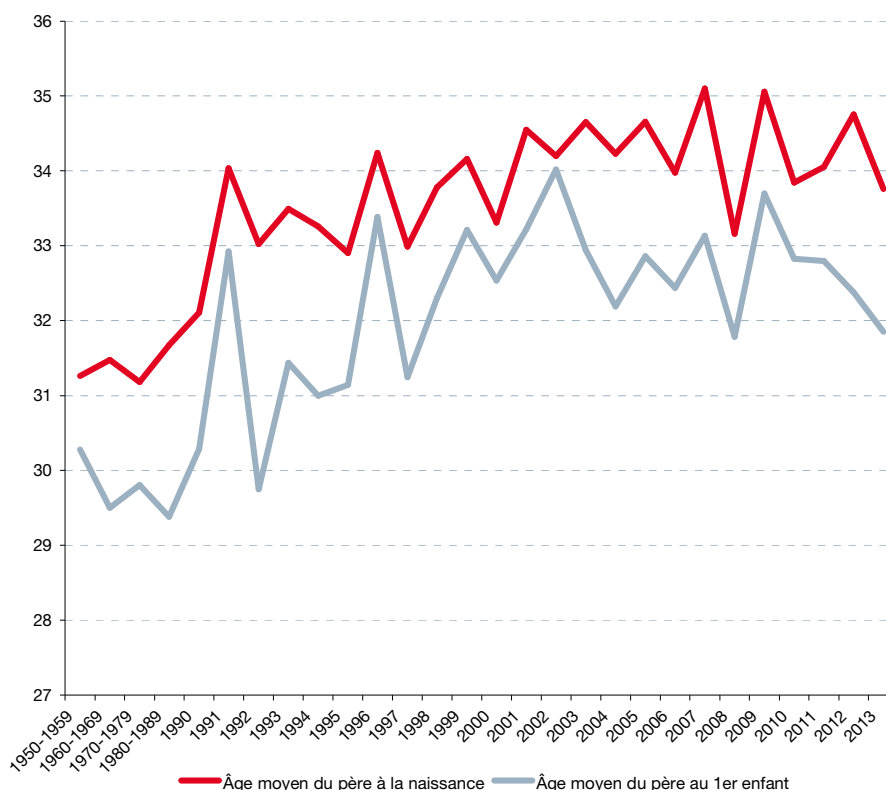


Les âges moyens de la mère à la naissance et au premier enfant ont grandement progressé depuis 1950, où ils s'établissaient respectivement à **27,2** et **26,1** ans.

Depuis 2000, ils se situent respectivement à près de **32 ans** et plus de **30 ans**.

3.2.2 Âge moyen du père au 1^{er} enfant et âge moyen du père à la naissance

Année	Âge moyen du père à la naissance	Âge moyen du père au 1 ^{er} enfant
1950-1959	31,3	30,3
1960-1969	31,5	29,5
1970-1979	31,2	29,8
1980-1989	31,7	29,4
1990	32,1	30,3
1991	34,0	32,9
1992	33,0	29,8
1993	33,5	31,4
1994	33,3	31,0
1995	32,9	31,1
1996	34,2	33,4
1997	33,0	31,2
1998	33,8	32,3
1999	34,2	33,2
2000	33,3	32,5
2001	34,6	33,2
2002	34,2	34,0
2003	34,7	32,9
2004	34,2	32,2
2005	34,7	32,9
2006	34,0	32,4
2007	35,1	33,1
2008	33,2	31,8
2009	35,1	33,7
2010	33,8	32,8
2011	34,1	32,8
2012	34,8	32,4
2013	33,8	31,9



En comparaison, les âges moyens du père à la naissance et au premier enfant ont connu une croissance moins importante. En 1950-1959, ils s'établissaient respectivement à **31,3 et 30,3 ans**. En 2013, l'âge moyen du père à la naissance est de **33,8 ans**. L'âge moyen du père au premier enfant est de **31,9 ans**.

3.3 Fécondité

3.3.1 Indice synthétique de fécondité¹ (ISF) et Taux de fécondité général²

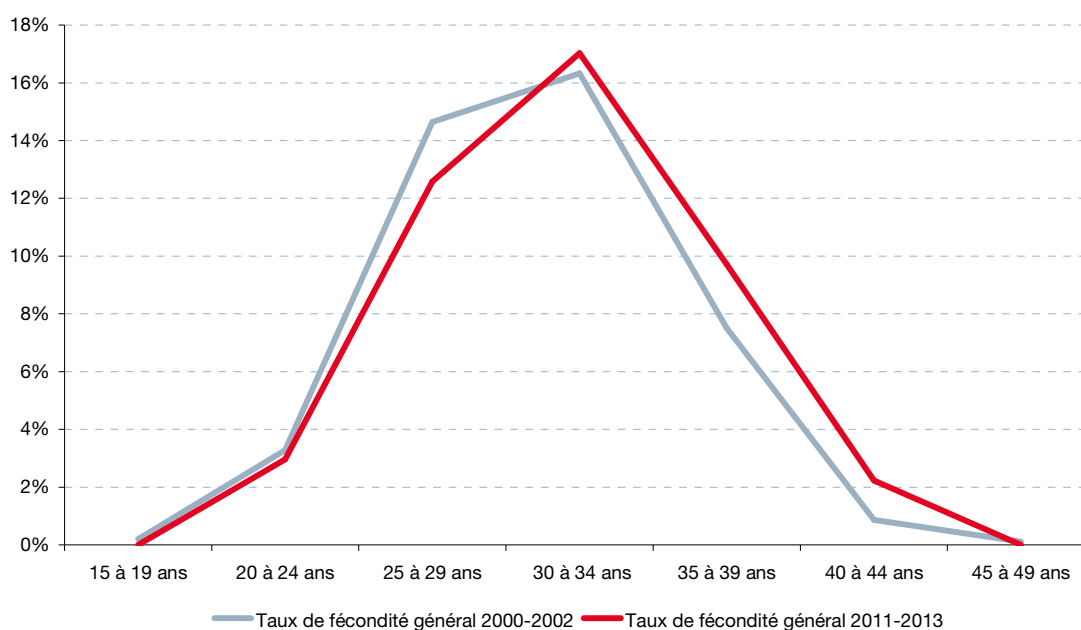
Année	Taux de fécondité général	Indice Synthétique de Fécondité (ISF)
2000	6,4%	2,3
2001	6,5%	2,4
2002	4,9%	1,8
2003	5,2%	1,8
2004	5,0%	2,0
2005	5,1%	2,0
2006	5,0%	2,1
2007	5,1%	2,1
2008	6,6%	2,4
2009	6,1%	2,5
2010	5,6%	2,3
2011	5,5%	2,3
2012	4,9%	2,0
2013	6,1%	2,5

Les faibles effectifs expliquent les variations constatées d'une année sur l'autre

En 2013, le taux de fécondité général s'établit à **6,1%**.

L'Indice synthétique de fécondité est de **2,5 enfants par femme**, au plus haut depuis 2009.

3.3.2 Taux de fécondité général par tranche d'âge



Lecture : Près de 10% des femmes de 35-39 ans ont mis au monde un enfant entre 2011 et 2013 ; entre 2000 et 2002, cette proportion atteignait 7,5%

Les taux de fécondité généraux par tranche d'âge montrent que l'âge des femmes à l'accouchement entre 2011 et 2013 est plus élevé qu'entre 2000 et 2002. En effet, pour les 40-44 ans, le taux de fécondité général est de 2,2% entre 2011 et 2013 contre 0,9% entre 2000 et 2002.

¹ Voir définition : Indice synthétique de fécondité (ISF)

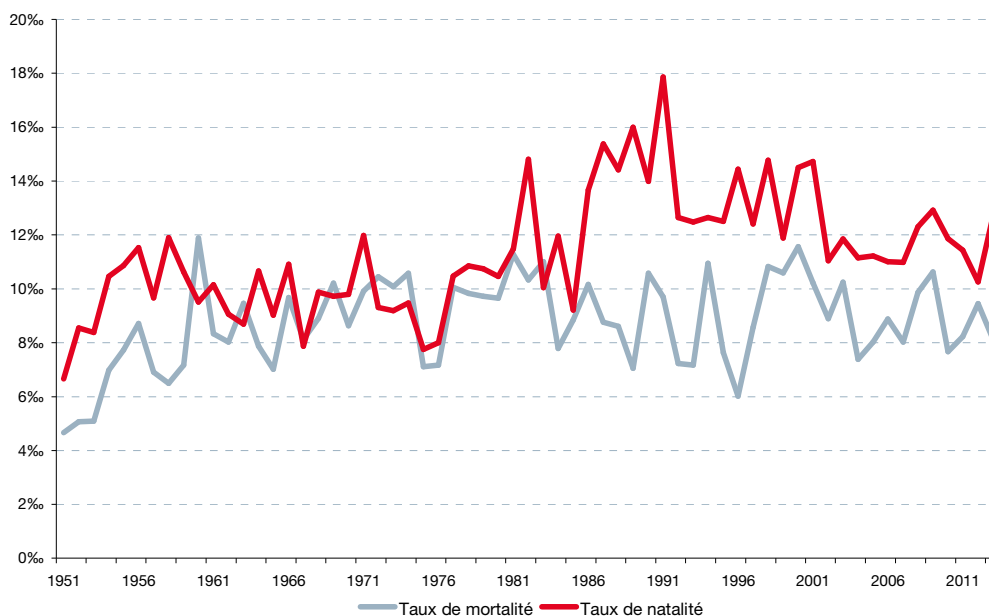
² Voir définition : taux de fécondité général

4 Décès et espérance de vie

4.1 Décès

4.1.1 Décès¹ depuis 1951 avec taux de mortalité²

Année	Ensemble	Hommes	Femmes	Taux de mortalité
1951	14	8	6	4,7‰
1960	45	29	16	11,9‰
1970	37	21	16	8,6‰
1980	48	27	21	9,7‰
1990	62	35	27	10,6‰
1991	57	31	26	9,7‰
1992	44	21	23	7,2‰
1993	46	22	24	7,2‰
1994	71	37	34	10,9‰
1995	50	27	23	7,6‰
1996	40	17	23	6,0‰
1997	58	19	39	8,6‰
1998	74	29	45	10,8‰
1999	74	36	38	10,6‰
2000	83	35	48	11,6‰
2001	75	27	48	10,2‰
2002	66	29	37	8,9‰
2003	77	33	44	10,3‰
2004	57	30	27	7,4‰
2005	63	28	35	8,0‰
2006	71	33	38	8,9‰
2007	65	32	33	8,0‰
2008	81	37	44	9,9‰
2009	88	43	45	10,6‰
2010	64	20	44	7,7‰
2011	69	30	39	8,2‰
2012	82	34	48	9,5‰
2013	72	35	37	8,1‰



En 2013, **72** Monégasques sont décédés soit 10 de moins qu'en 2012.

Depuis le début des années 80, le taux de natalité est toujours supérieur au taux de mortalité.

¹ Voir définition : décès

² Voir définition : taux de mortalité

4.1.2 Saisonnalité des décès depuis 50 ans

Mois du décès	Années du décès										Total
	1964-1968	1969-1973	1974-1978	1979-1983	1984-1988	1989-1993	1994-1998	1999-2003	2004-2008	2009-2013	
janvier	8,3%	12,1%	9,0%	9,5%	8,3%	12,0%	9,2%	9,9%	11,6%	8,8%	9,9%
février	10,1%	8,9%	12,3%	8,7%	7,5%	6,8%	8,9%	8,0%	11,0%	6,7%	8,7%
mars	10,1%	8,4%	8,1%	6,5%	4,6%	4,0%	5,8%	9,1%	9,2%	8,3%	7,4%
avril	8,3%	9,3%	8,5%	8,7%	7,5%	6,8%	12,6%	8,8%	8,6%	7,2%	8,7%
mai	4,8%	7,5%	7,6%	8,4%	7,5%	8,0%	5,8%	7,5%	5,6%	9,1%	7,3%
juin	11,3%	6,1%	6,6%	7,6%	8,7%	7,6%	7,2%	6,4%	6,5%	5,3%	7,1%
juillet	7,7%	7,5%	4,7%	6,8%	7,1%	7,6%	8,5%	6,9%	9,8%	8,5%	7,7%
août	7,1%	5,1%	7,1%	8,7%	10,4%	9,2%	9,6%	8,8%	7,4%	7,2%	8,1%
septembre	4,8%	7,9%	7,6%	8,0%	11,6%	6,4%	9,2%	10,4%	5,6%	9,1%	8,3%
octobre	8,9%	9,8%	8,1%	10,3%	7,5%	12,0%	3,8%	7,5%	8,9%	11,5%	8,8%
novembre	8,9%	7,0%	9,5%	9,1%	8,7%	7,6%	7,5%	5,6%	6,2%	11,7%	8,1%
décembre	9,5%	10,3%	10,9%	7,6%	10,8%	12,0%	11,9%	11,2%	9,5%	6,7%	9,9%

Lecture : Entre 2009 et 2013, 8,8% des décès ont eu lieu en janvier. Sur 50 ans, 7,1% des décès ont eu lieu en juin.

La saisonnalité des décès est importante. Les mois de janvier et décembre comptent à eux deux près de 20% des décès.

4.2 Espérance de vie et âge moyen au décès

L'historique de l'espérance de vie a pu être cette année reconstitué depuis 2000.

Le choix méthodologique retenu pour la présentation des calculs a été de regrouper sur trois années la population par sexe et les décès par tranche d'âge.

4.2.1 Espérance de vie¹ 2011-2013 par tranche d'âge

Âge	Espérance de vie (2011-2013)		
	Ensemble	Hommes	Femmes
0 an	84,7	82,3	87,2
1 à 4 ans	84,3	82,5	86,2
5 à 9 ans	80,5	78,5	82,7
10 à 14 ans	75,5	73,5	77,7
15 à 19 ans	70,5	68,5	72,7
20 à 24 ans	65,5	63,5	67,7
25 à 29 ans	60,5	58,5	62,7
30 à 34 ans	55,5	53,5	57,7
35 à 39 ans	50,8	48,9	52,7
40 à 44 ans	46,0	44,3	47,7
45 à 49 ans	41,3	39,6	43,0
50 à 54 ans	36,6	35,2	38,1
55 à 59 ans	32,2	30,6	33,8
60 à 64 ans	27,5	25,8	29,3
65 à 69 ans	23,0	21,2	25,0
70 à 74 ans	19,0	17,0	21,1
75 à 79 ans	15,1	13,4	16,8
80 à 84 ans	11,6	10,3	12,8
85 à 89 ans	8,0	6,7	9,0
90 à 94 ans	5,7	5,0	6,2
95 à 99 ans	3,9	3,4	4,2
100 à 104 ans	1,8	1,6	1,9

Lecture : Pour l'ensemble des personnes âgées entre 60 et 64 ans, l'espérance de vie est de 27,5 ans (25,8 ans pour les hommes et 29,3 ans pour les femmes)

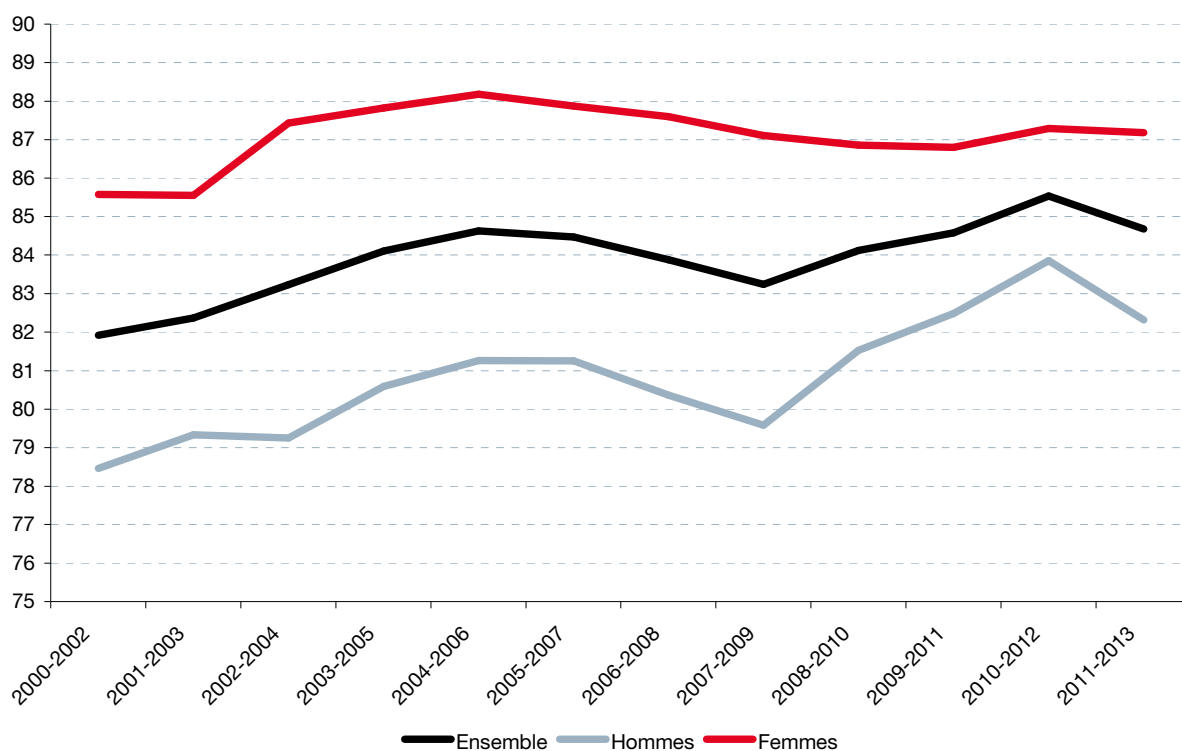
L'espérance de vie à la naissance s'établit à **84,7 ans (82,3 ans pour les hommes et 87,2 ans pour les femmes)**.

Les femmes monégasques qui ont atteint 85 ans peuvent s'attendre à vivre 9 ans de plus (jusqu'à 94 ans), bien au-delà des 87,2 ans constatés pour l'espérance de vie à la naissance 2011-2013.

¹ Voir définition : espérance de vie

4.2.2 Espérance de vie à la naissance depuis 2000

Année	Ensemble	Hommes	Femmes
2000-2002	81,9	78,5	85,6
2001-2003	82,4	79,3	85,6
2002-2004	83,2	79,3	87,4
2003-2005	84,1	80,6	87,8
2004-2006	84,6	81,3	88,2
2005-2007	84,5	81,3	87,9
2006-2008	83,9	80,4	87,6
2007-2009	83,2	79,6	87,1
2008-2010	84,1	81,5	86,9
2009-2011	84,6	82,5	86,8
2010-2012	85,5	83,9	87,3
2011-2013	84,7	82,3	87,2



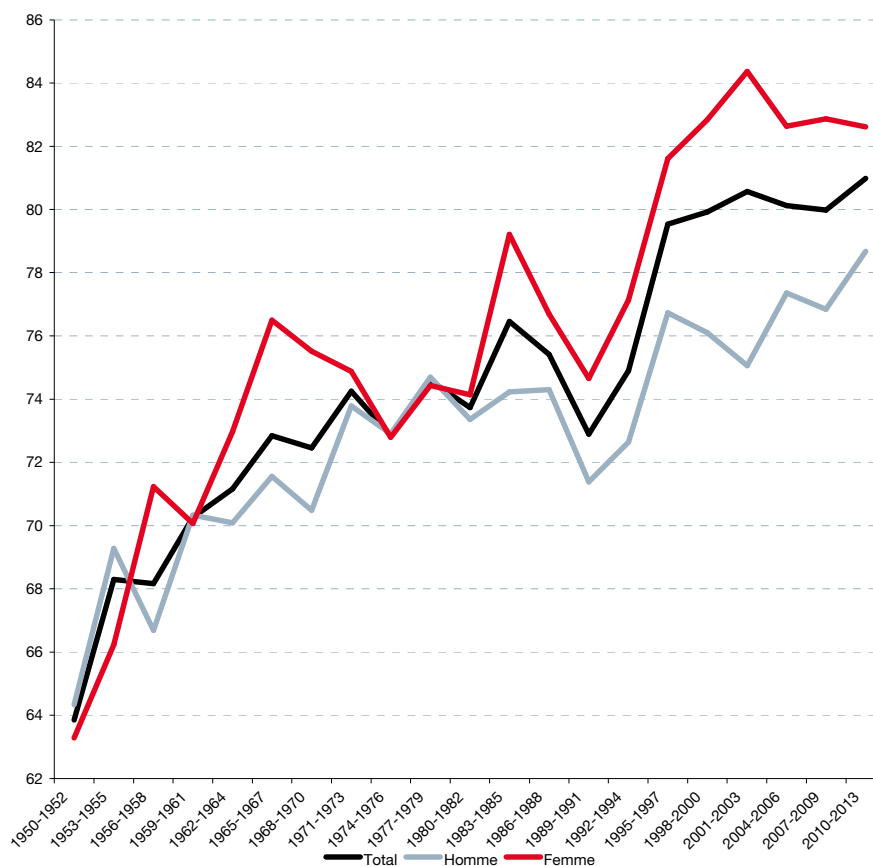
Depuis 2000-2002, l'espérance de vie à la naissance a progressé de 2,8 ans (3,9 ans pour les hommes et 1,6 ans pour les femmes).

L'écart entre l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes se réduit : il n'est plus que de 4,9 ans en 2011-2013 contre 7,1 ans en 2000-2002.

4.2.3 Âge moyen au décès par année depuis 1950

Année	Âge moyen au décès		
	Ensemble	Hommes	Femmes
1950-1959	67,8	67,6	68,1
1960-1969	71,7	70,9	73,5
1970-1979	73,7	73,4	74,2
1980-1989	75,0	73,6	76,6
1990	74,1	71,1	78,1
1991	71,0	72,8	68,8
1992	77,4	77,6	77,3
1993	74,6	70,6	78,2
1994	73,6	71,1	76,3
1995	79,3	77,4	81,6
1996	77,6	72,5	81,4
1997	81,1	79,6	81,8
1998	78,7	77,4	79,6
1999	80,5	77,6	83,3
2000	80,4	73,5	85,5
2001	81,5	76,9	84,0
2002	79,1	72,8	84,1
2003	80,9	75,5	85,0
2004	80,0	75,5	85,1
2005	80,9	78,0	83,3
2006	79,5	78,5	80,3
2007	78,6	75,1	82,1
2008	82,3	78,2	85,7
2009	78,9	77,0	80,6
2010	83,7	80,0	85,4
2011	80,4	79,8	80,8
2012	81,6	77,6	84,4
2013	78,5	78,0	79,0

N.B. : Le tableau est présenté en données brutes alors que le graphique est regroupé par tranche de 3 ans



L'âge moyen au décès a régulièrement augmenté depuis 60 ans, passant de **67,8 ans** au début des années 50 à **78,5 ans** en 2013.

Depuis le début des années 2000, l'âge moyen des femmes au décès se stabilise autour de 83 ans, alors que celui des hommes continue de progresser pour s'approcher des 80 ans.

5 Mariages et divorces

5.1 Mariages¹

Les mariages considérés dans ce chapitre sont les mariages où au moins un des deux époux était monégasque à la date de célébration du mariage.

5.1.1 Nombre de mariages par année et taux de nuptialité¹

Année	Nombre de mariages	Taux de nuptialité
1951	30	10,0‰
1960	49	12,9‰
1970	53	12,4‰
1980	58	11,7‰
1990	68	11,6‰
1991	64	10,9‰
1992	78	12,8‰
1993	68	10,6‰
1994	67	10,3‰
1995	80	12,2‰
1996	76	11,4‰
1997	83	12,3‰
1998	75	11,0‰
1999	67	9,6‰
2000	59	8,2‰
2001	66	9,0‰
2002	77	10,4‰
2003	75	10,0‰
2004	72	9,3‰
2005	72	9,2‰
2006	77	9,6‰
2007	61	7,5‰
2008	88	10,7‰
2009	91	11,0‰
2010	86	10,3‰
2011	85	10,1‰
2012	69	8,0‰
2013	71	8,0‰

Le taux de nuptialité est de **8‰** en 2013 en deçà de la moyenne observée depuis 1990 où il se stabilise entre 10‰ et 11‰.

¹ Voir définition : mariage

¹ Voir définition : taux de nuptialité

5.1.2 Mariage selon la nationalité des époux au moment du mariage

Année	Un époux monégasque, un époux français	Un époux monégasque, un époux étranger*	Les deux époux monégasques	Ensemble des mariages
1993	47	15	6	68
1994	48	17	2	67
1995	53	24	3	80
1996	51	23	2	76
1997	66	14	3	83
1998	50	21	4	75
1999	52	14	1	67
2000	39	18	2	59
2001	51	13	2	66
2002	51	18	8	77
2003	46	25	4	75
2004	48	19	5	72
2005	47	22	3	72
2006	50	25	2	77
2007	39	19	3	61
2008	58	23	7	88
2009	60	28	3	91
2010	64	18	4	86
2011	55	29	1	85
2012	48	20	1	69
2013	51	17	3	71

*étranger autre que français

Les données concernant la nationalité des époux au moment du mariage ne sont fiables qu'à partir de 1993.

Depuis 1993, la très grande majorité des mariages rassemble un époux monégasque et un époux français. Les mariages entre deux Monégasques restent rares.

5.1.3 Mariage selon le pays de célébration

Pays	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2013
Monaco	74,7%	75,2%	81,6%	87,9%	89,7%	87,3%	90,4%
France	20,2%	18,8%	13,7%	9,3%	7,4%	6,6%	5,8%
Etranger (hors France)	5,1%	6,0%	4,8%	2,9%	2,9%	6,1%	3,9%

Lecture : Entre 1980 et 1989, 87,9% des mariages ont été célébrés à Monaco

La part des mariages célébrés à Monaco a régulièrement augmenté depuis les années 1950-1959 au détriment des mariages célébrés en France. Elle est pour les mariages de 2010-2013 de **90,4%**. Celle des mariages célébrés à l'étranger hors France est stable.

5.1.4 Saisonnalité des mariages depuis 50 ans

Mois de mariage	1964-1973	1974-1983	1984-1993	1994-2003	2004-2013	Total
janvier	5,8%	5,9%	3,1%	5,8%	4,1%	4,9%
février	6,2%	5,9%	6,6%	3,9%	3,6%	5,1%
mars	7,4%	5,9%	6,0%	5,9%	4,4%	5,8%
avril	12,1%	9,7%	9,4%	7,9%	7,9%	9,2%
mai	3,9%	3,8%	6,4%	7,3%	8,2%	6,2%
juin	11,3%	14,3%	14,4%	15,9%	14,4%	14,2%
juillet	9,4%	10,6%	8,7%	12,3%	13,0%	10,9%
août	7,4%	7,5%	8,7%	9,5%	12,6%	9,4%
septembre	10,9%	13,1%	14,1%	13,7%	16,7%	13,9%
octobre	11,9%	9,7%	8,4%	9,0%	8,2%	9,2%
novembre	5,5%	4,5%	4,9%	4,0%	1,8%	4,0%
décembre	8,2%	9,1%	9,1%	5,0%	5,2%	7,1%

Lecture : Entre 1994 et 2003, 9,5% des mariages ont été célébrés en août

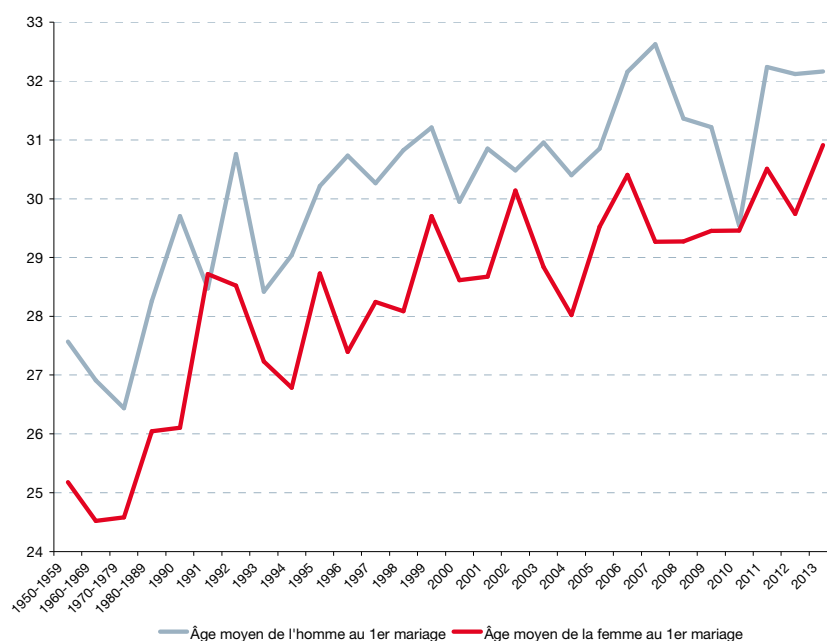
Les mariages ont une forte saisonnalité. Le mois de juin, avec **14,2%**, célèbre le plus de mariages devant le mois de septembre avec **13,9%**.

5.1.5 Âge moyen des célibataires au mariage - estimation

Cette donnée est ici estimée. En effet, l'historique des mariages du conjoint non monégasque n'est pas statistiquement exploitable. Ainsi, pour éviter de considérer à tort un mariage avec un/une Monégasque comme un mariage de célibataires, il a été posé comme hypothèse de ne considérer que les mariages de célibataires âgés de strictement moins de 50 ans.

Pour cette estimation, les mariages, considérés ci-dessous, retiennent que les deux époux sont célibataires à la date de célébration (et non constitués d'un divorcé).

Année	Âge moyen des célibataires < 50 ans au mariage	
	Hommes	Femmes
1950-1959	27,6	25,2
1960-1969	26,9	24,5
1970-1979	26,4	24,6
1980-1989	28,3	26,0
1990	29,7	26,1
1991	28,5	28,7
1992	30,8	28,5
1993	28,4	27,2
1994	29,0	26,8
1995	30,2	28,7
1996	30,7	27,4
1997	30,3	28,2
1998	30,8	28,1
1999	31,2	29,7
2000	29,9	28,6
2001	30,9	28,7
2002	30,5	30,1
2003	31,0	28,8
2004	30,4	28,0
2005	30,9	29,5
2006	32,2	30,4
2007	32,6	29,3
2008	31,4	29,3
2009	31,2	29,5
2010	29,5	29,5
2011	32,2	30,5
2012	32,1	29,7
2013	32,2	30,9



L'âge moyen des célibataires au mariage est de plus en plus élevé depuis 1950.

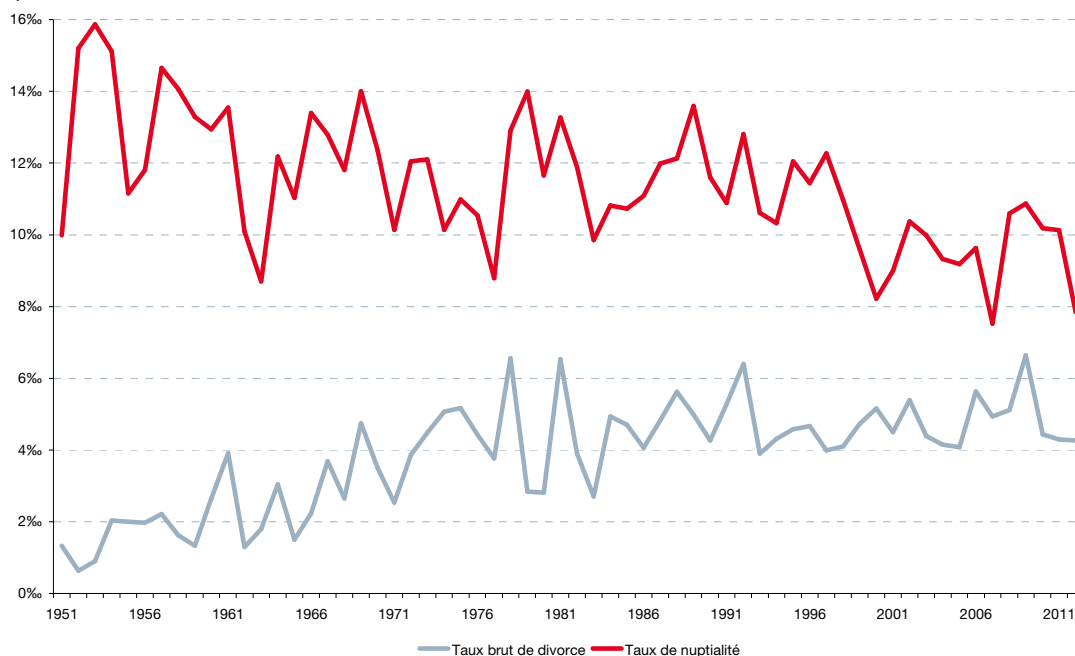
Alors que les générations de 1950 à 1989 se mariaient en moyenne à **27 ans** pour les hommes et **25 ans** pour les femmes, il a depuis connu une hausse continue pour s'établir aujourd'hui à **32,2 ans** pour les hommes et à **30,9 ans** pour les femmes.

5.2 Divorces¹

5.2.1 Nombre de divorces et taux brut de divorce²

Année	Nombre de divorces	Taux brut de divorce
1951	4	1,3‰
1960	10	2,6‰
1970	15	3,5‰
1980	15	3,0‰
1990	25	4,3‰
1991	31	5,3‰
1992	39	6,4‰
1993	25	3,9‰
1994	28	4,3‰
1995	30	4,6‰
1996	31	4,7‰
1997	27	4,0‰
1998	28	4,1‰
1999	33	4,7‰
2000	37	5,2‰
2001	33	4,5‰
2002	40	5,4‰
2003	33	4,4‰
2004	32	4,1‰
2005	32	4,1‰
2006	45	5,6‰
2007	40	4,9‰
2008	42	5,1‰
2009	55	6,6‰
2010	37	4,4‰
2011	37	4,4‰
2012	43	5,0‰
2013 (p)	32	-

N.B. : Les divorces étant connus plus tardivement, le nombre de divorces pour l'année 2013 est provisoire (p) et le taux brut de divorce n'est pas calculé



Le taux brut de divorce est de **5,0‰** en 2012, dans la moyenne observée sur les vingt dernières années (4,8‰).

La réduction de l'écart entre le taux de nuptialité et le taux brut de divorce est due à la baisse du taux de nuptialité.

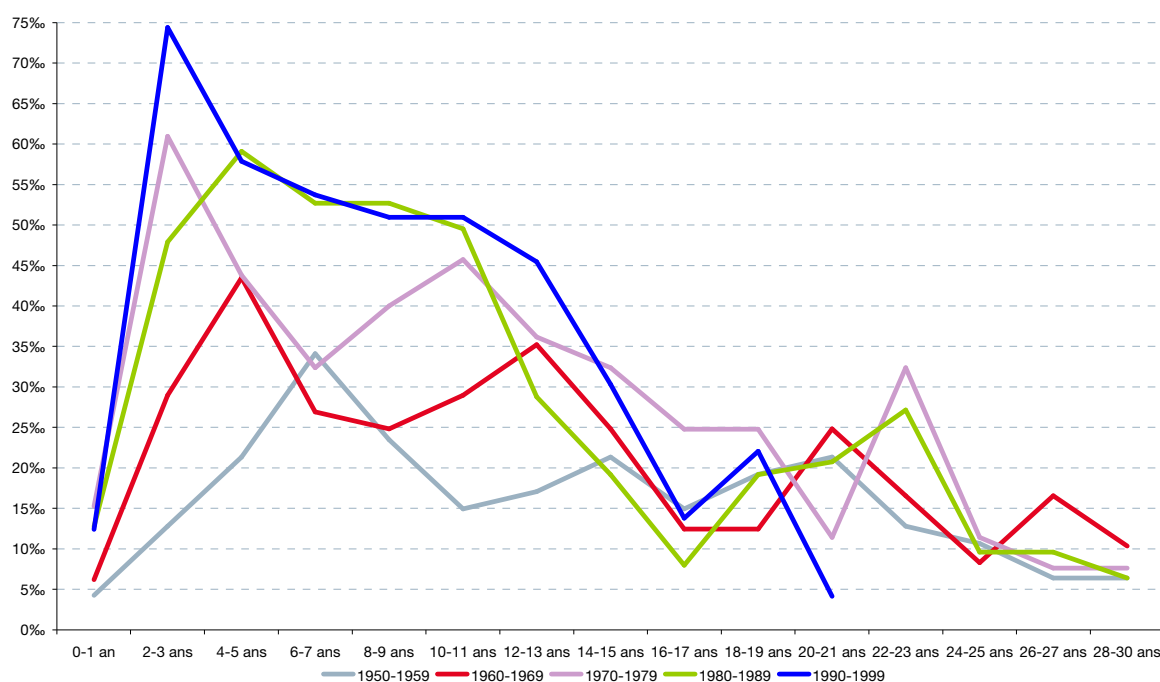
¹ Voir définition : divorce

² Voir définition : taux brut de divorce

5.2.2 Taux de divorce par durée du mariage¹

Durée du mariage	Années du mariage					
	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009
0 an	0,0‰	2,1‰	1,9‰	1,6‰	0,0‰	0,0‰
1 an	4,3‰	4,1‰	13,3‰	11,2‰	12,4‰	14,9‰
2 ans	4,3‰	12,4‰	22,9‰	16,0‰	34,4‰	21,7‰
3 ans	8,5‰	16,6‰	38,1‰	31,9‰	39,9‰	25,8‰
4 ans	6,4‰	14,5‰	17,1‰	33,5‰	24,8‰	35,3‰
5 ans	14,9‰	29,0‰	26,7‰	25,6‰	33,1‰	32,6‰
6 ans	21,3‰	16,6‰	11,4‰	27,2‰	26,2‰	17,6‰
7 ans	12,8‰	10,4‰	21,0‰	25,6‰	27,5‰	19,0‰
8 ans	12,8‰	18,6‰	21,0‰	25,6‰	31,7‰	16,3‰
9 ans	10,7‰	6,2‰	19,0‰	27,2‰	19,3‰	21,7‰
10 ans	8,5‰	12,4‰	24,8‰	24,0‰	33,1‰	4,1‰
11 ans	6,4‰	16,6‰	21,0‰	25,6‰	17,9‰	6,8‰
12 ans	0,0‰	14,5‰	19,0‰	8,0‰	28,9‰	4,1‰
13 ans	17,1‰	20,7‰	17,1‰	20,8‰	16,5‰	4,1‰
14 ans	12,8‰	14,5‰	19,0‰	16,0‰	16,5‰	-
15 ans	8,5‰	10,4‰	13,3‰	3,2‰	13,8‰	-
16 ans	6,4‰	2,1‰	11,4‰	0,0‰	8,3‰	-
17 ans	8,5‰	10,4‰	13,3‰	8,0‰	5,5‰	-
18 ans	4,3‰	0,0‰	15,2‰	9,6‰	12,4‰	-
19 ans	14,9‰	12,4‰	9,5‰	9,6‰	9,6‰	-
20 ans	10,7‰	8,3‰	3,8‰	8,0‰	2,8‰	-
21 ans	10,7‰	16,6‰	7,6‰	12,8‰	1,4‰	-
22 ans	12,8‰	8,3‰	11,4‰	14,4‰	0,0‰	-
23 ans	0,0‰	8,3‰	21,0‰	12,8‰	0,0‰	-
24 ans	8,5‰	6,2‰	0,0‰	1,6‰	-	-
25 ans	2,1‰	2,1‰	11,4‰	8,0‰	-	-
26 ans	4,3‰	8,3‰	3,8‰	4,8‰	-	-
27 ans	2,1‰	8,3‰	3,8‰	4,8‰	-	-
28 ans	4,3‰	4,1‰	0,0‰	1,6‰	-	-
29 ans	2,1‰	4,1‰	5,7‰	1,6‰	-	-
30 ans	0,0‰	2,1‰	1,9‰	3,2‰	-	-

Lecture : Pour la génération des mariages de 1980-1989, le taux de divorce est maximal pour les mariages ayant duré 4 ans, avec 33,5 divorces pour 1 000 mariages.



A durée de mariage équivalente, les taux de divorce sont de plus en plus importants au fil des générations de mariages. Par exemple, pour la génération des mariages 1950-1959, le taux de divorce pour les mariages ayant duré dix ans est de **8,5‰** contre **33,1‰** pour la génération des mariages 1990-1999.

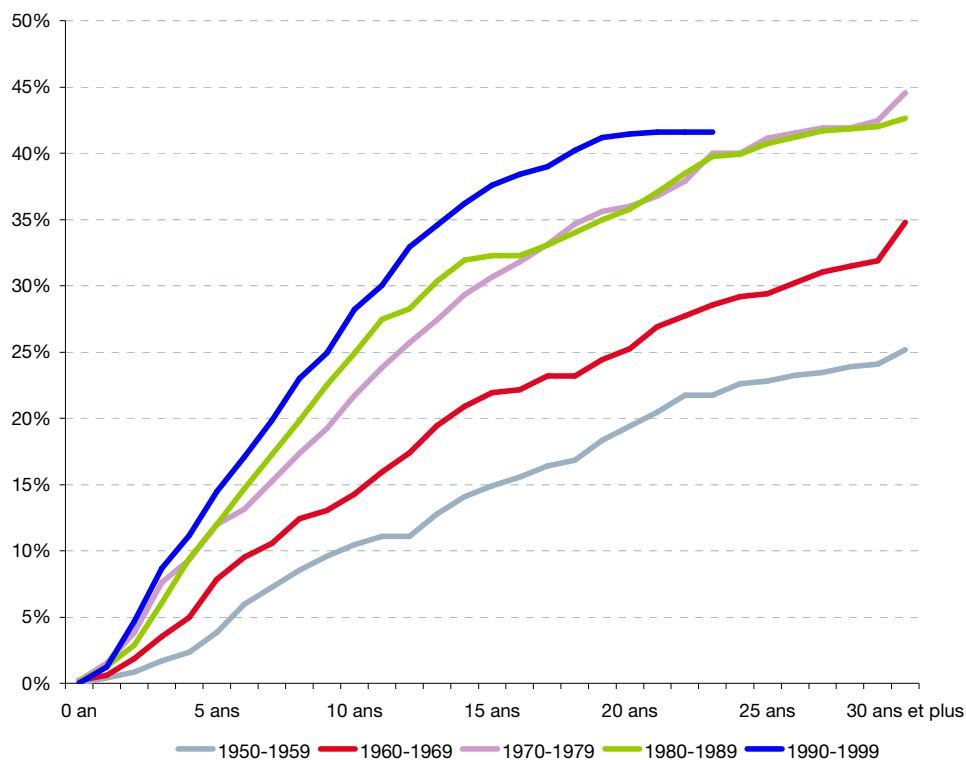
De plus, les pics des taux de divorce apparaissent plus tôt. Pour la génération des mariages 1960-1969, le taux de divorce est maximal après cinq ans contre trois ans pour la génération des mariages 1990-1999.

¹ Voir définition : taux de divorce par durée du mariage

5.2.3 Taux de divorce cumulés par durée du mariage

Durée du mariage	Années du mariage					
	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2010
0 an	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%
1 an	0,4%	0,6%	1,5%	1,3%	1,2%	1,5%
2 ans	0,9%	1,9%	3,8%	2,9%	4,7%	3,7%
3 ans	1,7%	3,5%	7,6%	6,1%	8,7%	6,2%
4 ans	2,3%	5,0%	9,3%	9,4%	11,2%	9,8%
5 ans	3,8%	7,9%	12,0%	12,0%	14,5%	13,0%
6 ans	6,0%	9,5%	13,1%	14,7%	17,1%	14,8%
7 ans	7,2%	10,6%	15,2%	17,3%	19,8%	16,7%
8 ans	8,5%	12,4%	17,3%	19,8%	23,0%	18,3%
9 ans	9,6%	13,0%	19,2%	22,5%	24,9%	20,5%
10 ans	10,4%	14,3%	21,7%	24,9%	28,2%	20,9%
11 ans	11,1%	15,9%	23,8%	27,5%	30,0%	21,6%
12 ans	11,1%	17,4%	25,7%	28,3%	32,9%	22,0%
13 ans	12,8%	19,5%	27,4%	30,4%	34,6%	22,4%
14 ans	14,1%	20,9%	29,3%	31,9%	36,2%	-
15 ans	14,9%	21,9%	30,7%	32,3%	37,6%	-
16 ans	15,6%	22,2%	31,8%	32,3%	38,4%	-
17 ans	16,4%	23,2%	33,1%	33,1%	39,0%	-
18 ans	16,8%	23,2%	34,7%	34,0%	40,2%	-
19 ans	18,3%	24,4%	35,6%	35,0%	41,2%	-
20 ans	19,4%	25,3%	36,0%	35,8%	41,5%	-
21 ans	20,5%	26,9%	36,8%	37,1%	41,6%	-
22 ans	21,7%	27,7%	37,9%	38,5%	41,6%	-
23 ans	21,7%	28,6%	40,0%	39,8%	41,6%	-
24 ans	22,6%	29,2%	40,0%	39,9%	-	-
25 ans	22,8%	29,4%	41,1%	40,7%	-	-
26 ans	23,2%	30,2%	41,5%	41,2%	-	-
27 ans	23,5%	31,1%	41,9%	41,7%	-	-
28 ans	23,9%	31,5%	41,9%	41,9%	-	-
29 ans	24,1%	31,9%	42,5%	42,0%	-	-
30 ans et plus	25,2%	34,8%	44,6%	42,7%	-	-

Lecture : Parmi les mariages de 1990-1999, la proportion d'unions déjà rompues au bout de 11 ans est de 30,0%.



Les taux de divorce cumulés n'ont cessé d'augmenter au fil des générations de mariages. La proportion d'unions rompues pour la génération des mariages 1950-1959 est de **25,2%** contre **44,6%** pour la génération des mariages de 1970-1979.

Néanmoins, depuis la génération des mariages de 1970-1979, les taux de divorce cumulés sont relativement proches.

6 Population et mode d'obtention de la nationalité

6.1 Population par mode d'obtention de la nationalité

Mode d'obtention de la nationalité	Valeur			%		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Filiation	5 686	2 884	2 802	64,3%	73,8%	56,8%
Mariage	1 685	197	1 488	19,1%	5,0%	30,2%
OS de Naturalisation	1 382	784	598	15,6%	20,1%	12,1%
Autres*	84	43	41	1,0%	1,1%	0,8%
Total	8 837	3 908	4 929	100%	100%	100%

*dont Ordonnance Souveraine de Réintégration

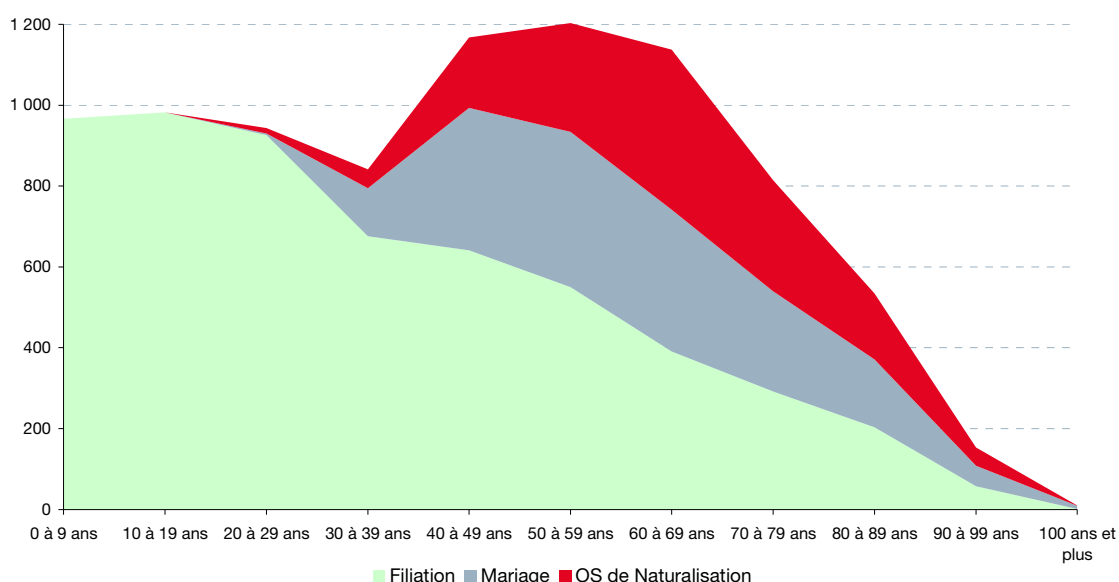
N.B. : Le mode d'obtention Filiation peut inclure les enfants dont les parents ont bénéficié d'une naturalisation.

Lecture : 64,3% de la population monégasque actuelle a acquis la nationalité par filiation, contre 19,1% par mariage et 15,6% par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.

6.2 Population par mode d'obtention de la nationalité et par âge

Âge	Mode d'obtention de la nationalité								
	Filiation			Mariage			OS de Naturalisation		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
0 à 9 ans	967	476	491	0	0	0	0	0	0
10 à 19 ans	982	503	479	0	0	0	0	0	0
20 à 29 ans	926	514	412	4	0	4	14	6	8
30 à 39 ans	676	335	341	119	20	99	46	31	15
40 à 49 ans	641	313	328	352	68	284	175	107	68
50 à 59 ans	550	303	247	384	41	343	269	161	108
60 à 69 ans	391	200	191	351	36	315	395	233	162
70 à 79 ans	292	148	144	248	17	231	274	138	136
80 à 89 ans	203	72	131	168	12	156	163	88	75
90 à 99 ans	57	20	37	51	3	48	45	20	25
100 ans et plus	1	0	1	8	0	8	1	0	1
Total	5 686	2 884	2 802	1 685	197	1 488	1 382	784	598

Lecture : 641 Monégasques de 40-49 ans ont acquis la nationalité par filiation, 352 par mariage et 175 par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.



Le nombre de Monégasques ayant obtenu la nationalité par filiation est nettement plus haut chez les moins de 30 ans que dans le reste de la population.

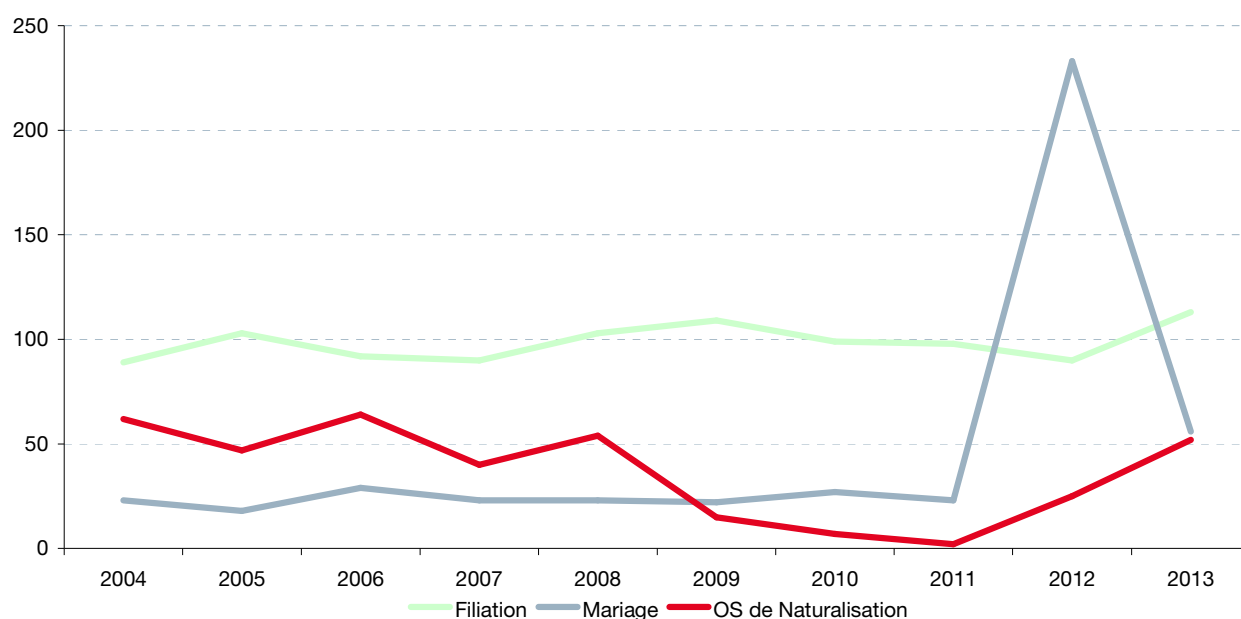
La majorité des personnes ayant obtenu la nationalité par mariage sont des femmes âgées entre 40 et 79 ans, celles ayant obtenu la nationalité par Ordonnance Souveraine (OS) de Naturalisation sont des hommes âgés entre 50 et 79 ans.

6.3 Obtentions de la nationalité par année

Année d'obtention	Mode d'obtention de la nationalité								
	Filiation			Mariage			OS de Naturalisation		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2004	89	49	40	23	0	23	62	38	24
2005	103	53	50	18	0	18	47	31	16
2006	92	48	44	29	0	29	64	38	26
2007	90	39	51	23	0	23	40	23	17
2008	103	51	52	23	0	23	54	34	20
2009	109	46	63	22	0	22	15	11	4
2010	99	51	48	27	0	27	7	4	3
2011	98	48	50	23	0	23	2	1	1
2012	90	41	49	233	176	57	25	10	15
2013	113	62	51	56	25	31	52	27	25

N.B. : Le mode d'obtention Filiation peut inclure les enfants dont les parents ont bénéficié d'une naturalisation.

Lecture : En 2013, 113 Monégasques ont acquis la nationalité par filiation, 56 par mariage et 52 par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.



En 2013, **56** personnes ont acquis la nationalité par mariage, **25** hommes et **31** femmes. Après le pic observé en 2012 dû à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'acquisition de la nationalité de décembre 2011¹, ce nombre retrouve un niveau comparable aux années 2004-2011, auquel s'ajoute maintenant les hommes.

Le nombre d'obtentions de la nationalité par Ordonnance Souveraine de Naturalisation a augmenté en 2013, se situant dans la moyenne observée entre 2004 et 2008.

¹ Cette réforme a fixé le délai de naturalisation par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine.

6.4 Acquisition de la nationalité par la Loi n°1.387

Dans ce chapitre, les statistiques portent sur les acquisitions de nationalité par la Loi n°1.387 du 19 décembre 2011¹.

Hommes devenus Monégasques par la Loi n°1.387 par année de mariage

Année du mariage	Nombre d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre potentiel d'hommes au 31/12/2011 pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387	%
1940-1949	0	5	0,0%
1950-1959	11	25	44,0%
1960-1969	17	35	48,6%
1970-1979	16	37	43,2%
1980-1989	29	52	55,8%
1990-1999	79	111	71,2%
2000	13	19	68,4%
2001	16	21	76,2%
Total 1940-2002	181	305	59,3%
2002	12	///	///
2003	9	///	///

/// : absence de résultats due à la nature des choses

Lecture : Sur 52 hommes s'étant mariés entre 1980 et 1989 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387, 29 l'ont fait soit 55,8%

Au 31 décembre 2011, **305 hommes** mariés avant 2002 pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387¹ pour acquérir la nationalité monégasque. Au 31 décembre 2013, **181** ont accompli la démarche soit **59,3%**.

Femmes devenues Monégasques par la Loi n°1.387 par année de mariage

Année du mariage	Nombre de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre potentiel de femmes au 31/12/2011 pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387	%
1990-1999	7	26	26,9%
2000-2004	17	33	51,5%
2005	5	10	50,0%
2006	16	22	72,7%
Total 1990-2007	45	91	49,5%
2007	23	///	///
2008	21	///	///

/// : absence de résultats due à la nature des choses

Lecture : Sur 26 femmes s'étant mariés entre 1990 et 1999 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387, 7 l'ont fait soit 26,9%

Au 31 décembre 2011, **91 femmes** mariées avant 2007 pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387¹ pour acquérir la nationalité monégasque. Au 31 décembre 2013, **45** ont accompli la démarche soit **49,5%**.

¹ Détails sur la réforme de la Loi : voir chapitre 6.3

Hommes et Femmes vivants devenus Monégasques par la Loi n°1.387 par âge en 2013

Âge	Ensemble	Hommes	Femmes
20 à 29 ans	3	0	3
30 à 39 ans	66	20	46
40 à 49 ans	93	68	25
50 à 59 ans	50	41	9
60 à 69 ans	42	37	5
70 à 79 ans	18	17	1
80 à 89 ans	12	12	0
90 ans et plus	3	3	0
Total	287	198	89

Lecture : 50 Monégasques vivants âgés entre 50 et 59 ans en 2013 ont obtenu la nationalité par la Loi n°1.387: 41 hommes et 9 femmes

Les personnes vivantes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387 sont majoritairement des hommes (69,0%). Leur moyenne d'âge en 2013 est de **55 ans**.

Les femmes vivantes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387 sont plus jeunes. Leur âge moyen en 2013 est de **41,5 ans**.

7 Comparaison internationale des principaux indicateurs démographiques

	Population monégasque	France	Italie	Allemagne	Suisse	Espagne	Royaume-Uni	Luxembourg	Union Européenne	Chine	Japon	Russie	Etats-Unis
% Hommes	44,2%	48,4%	48,6%	49,0%	49,1%	49,5%	49,0%	49,5%	48,8%	51,9%	48,7%	46,3%	49,3%
% Femmes	55,8%	51,6%	51,4%	51,0%	50,9%	50,5%	51,0%	50,5%	51,2%	48,1%	51,3%	53,7%	50,7%
Âge médian	44,9	40,5	44,4	45,3	42,0	41,3	39,8	39,1	41,9	34,5	44,7	37,9	36,9
Taux de natalité	12,7‰	12,6‰	9,0‰	8,4‰	10,3‰	9,7‰	12,8‰	11,3‰	10,4‰	11,9‰	8,4‰	12,6‰	13,5‰
Taux de mortalité	8,1‰	8,5‰	9,8‰	10,4‰	7,8‰	8,3‰	8,8‰	7,4‰	9,6‰	7,1‰	9,5‰	14,2‰	8,0‰
Espérance de vie à la naissance*	84,7	82,1	82,4	81,0	82,8	82,5	81,0	81,5	80,3	72,7	82,7	67,7	78,0
Âge moyen de la mère à la naissance	31,9	30,1	31,4	30,6	31,5	31,6	29,8	31,0	30,1	28,4	30,6	27,5	28,0
Indice Synthétique de Fécondité	2,5	2,0	1,4	1,4	1,5	1,3	1,9	1,6	1,6	1,5	1,4	1,6	2,1
Taux de nuptialité	8,0‰	3,7‰	3,4‰	4,7‰	5,3‰	3,5‰	4,5‰	3,4‰	4,4‰	7,2‰	5,8‰	8,9‰	7,2‰
Âge au 1 ^{er} mariage Hommes	32,2	33,0	33,5	32,9	32,3	33,5	31,9	32,9	-	26,5	30,5	27,0	28,8
Âge au 1 ^{er} mariage Femmes	30,9	30,8	30,6	30,2	29,9	31,3	28,5	30,3	-	24,7	28,8	24,4	26,9
Taux brut de divorce	3,6‰	2,0‰	0,9‰	2,3‰	2,2‰	2,2‰	2,1‰	2,1‰	1,9‰	1,5‰	2,0‰	4,8‰	3,7‰

*Espérance de vie à la naissance : donnée regroupée sur 2011-2013 pour la population monégasque

Sources : ONU, Eurostat et Banque Mondiale

8 Définitions¹

âge : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. La méthode de calcul retenue est celle d'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année considérée et l'année de naissance de l'individu.

âge médian : Âge qui divise la population en 2 groupes numériquement égaux, la moitié étant plus jeune, et l'autre moitié plus âgée.

âge moyen : Moyenne de l'âge des individus qui constituent cette population.

décès : Tout décès survenu sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à la Société Monégasque de Thanatologie. L'acte de décès est dressé sur la déclaration de toute personne informée du décès.

divorce : Le jugement de divorce rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco est signifié par l'Officier de l'Etat Civil. Ce jugement est transcrit sur les registres de l'Etat Civil et mentionné en marge des actes de naissance et de mariage de chacun des époux.

espérance de vie : L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année considérée. Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x qui est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Ainsi, contrairement à ce que l'intitulé « espérance de vie » peut laisser penser, ce n'est pas une prévision quant aux probabilités de décès des années ultérieures : dire par exemple que l'espérance de vie des hommes en 2012 est de 82,7 ans ne signifie pas que les hommes nés en 2012 vivront en moyenne 82,7 ans. Ils vivront en moyenne 82,7 ans seulement si les conditions de mortalité qu'ils vont rencontrer tout au long de leur vie vont correspondre à celles de l'année 2012.

indice synthétique de fécondité (ISF) : Nombre moyen d'enfants qui seraient nés vivants d'une femme (ou d'un groupe de femmes) pendant sa vie si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée.

mariage : Le mariage ne peut être célébré que si l'un des futurs époux au moins est domicilié ou séjourne à Monaco de manière continue depuis plus d'un mois. Avant la célébration de mariage, l'officier de l'Etat Civil fait une publication par voie d'affiche apposée à la porte de la mairie pendant dix jours. Le mariage ne peut être célébré qu'à l'expiration de ce délai. Le mariage est dissout soit par la mort de l'un des époux soit par le divorce.

naissance : Toute naissance survenue sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à l'Etat Civil. Cette déclaration est faite par l'Officier de l'Etat Civil dans les quatre jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. Depuis le 8 janvier 1993, lorsqu'un enfant est décédé avant que sa naissance ait été déclarée à l'Etat Civil, l'officier de l'Etat Civil établit un acte de naissance et un acte de décès sur production d'un certificat médical indiquant que l'enfant est vivant et viable et précisant les jours et heures de sa naissance et de son décès. Cet acte est inscrit à sa date sur les registres de décès.

pays de résidence : Le pays de résidence est le pays de l'adresse déclarée au Service de l'Etat Civil - Nationalité de la Mairie de Monaco.

séparation : La séparation de corps peut être prononcée dans les mêmes cas et aux mêmes conditions que le divorce. La séparation supprime le devoir de cohabitation. Après deux années, la séparation de corps est, à la demande d'un époux, convertie de droit en divorce.

¹ Sources : INSEE, Eurostat, Population Reference Bureau

sex ratio (ou rapport de masculinité) : Rapport entre le nombre d'individus de sexe masculin et le nombre d'individus de sexe féminin. Il est exprimé comme nombre d'hommes pour 100 femmes. Par extension, le **sex ratio à la naissance** représente le nombre de garçons nés pour 100 filles.

situation familiale: Il existe cinq situations familiales :

- célibataire : personne non mariée ;
- marié : personne unie à une autre par le mariage ;
- veuf : personne dont le conjoint est décédé. La femme veuve ne peut se remarier avant l'expiration d'un délai de 310 jours à compter du décès de son mari ;
- divorcé : personne mariée dont le mariage a été dissout par jugement de divorce qui a été porté en marge de l'acte de mariage et de l'acte de naissance ;
- séparé : personne mariée pour laquelle la mention d'un jugement de séparation de corps a été porté en marge de l'acte de mariage.

solde naturel : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

taux brut de divorce : Rapport entre le nombre de divorces de l'année considérée et la population de l'année. Il est exprimé en ‰.

taux de divorce par durée du mariage : Le taux de divorce par durée du mariage peut être calculé pour chaque année civile n en reliant le nombre de divorces à la fin de x années de mariage au nombre initial de mariages durant l'année n-x.

taux de fécondité général (également appelé taux de fécondité) : Rapport entre le nombre de naissances vivantes à la population des femmes âgées de 15 à 49 ans.

taux de mortalité : Rapport du nombre de décès de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en ‰.

taux de natalité : Rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en ‰.

taux de nuptialité : Nombre de mariages célébrés pour 1 000 personnes de la population totale pour une année donnée. Il est exprimé en ‰.

transcription : Tout acte de l'Etat Civil d'une personne de nationalité monégasque dressé dans un pays étranger est transcrit, à Monaco, par l'officier d'Etat Civil.

La transcription est effectuée dans l'un des registres de naissance, mariage ou de décès.

L'acte de l'Etat Civil établi par une autorité étrangère ne pourra être transcrit que s'il a été préalablement légalisé. Il devra préalablement être traduit en langue française, soit par un traducteur agréé par l'autorité judiciaire, soit par l'agent diplomate ou le consul de Monaco.